



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

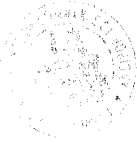
Numéro de gestion : 1988 B 08979

Numéro SIREN : 542 086 616

Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2013 sous le numéro de dépôt 2505

2505

 17 NOV. 2012 TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)	Etablissements DARTY et FILS
	Société par actions simplifiée
	GREFFE au capital de 23 470 382 euros
	129 avenue Gallieni 93140 BONDY
	R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616
	=====

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 DECEMBRE 2012**

=====

.....

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que Monsieur Richard DELEPLANQUE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société le 31 juillet 2012 et de facto de ses fonctions de membre du Comité Exécutif à cette même date.

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'administration que Monsieur Axel KESSLER a également démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société le 15 novembre 2012, et de facto de ses fonctions de membre du Comité Exécutif de la Société, à cette même date.

Monsieur le Président indique que conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration peut nommer sur proposition du Président des Directeurs Généraux.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de nommer Madame Pascale AMIEL et Monsieur Frédéric OBALA, en qualité de Directeurs Généraux de la Société pour une durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, Madame Pascale AMIEL et Monsieur Frédéric OBALA représenteront la Société dans leurs rapports avec les tiers et disposeront des mêmes pouvoirs que le Président de la Société.

Madame Pascale AMIEL et Monsieur Frédéric OBALA ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et ont déclaré satisfaire à toutes les réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul des mandats qu'une même personne peut occuper.

PK

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts a fait savoir que Madame Pascal AMIEL et Monsieur Frédéric OBALA ne percevront aucune rémunération en contrepartie de leurs fonctions de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration nomme à l'unanimité Madame Pascal AMIEL et Monsieur Frédéric OBALA Directeurs Généraux de la Société.

Monsieur le Président précise que Madame Pascal AMIEL continuera d'exercer ses fonctions de Secrétaire Général de Darty France au titre de ses fonctions salariées et Monsieur Frédéric OBALA continuera d'exercer ses fonctions de Directeur Général Marketing et Services de Darty France également au titre de ses fonctions salariées.

.....

Extrait certifié conforme
à l'original

Bon B. L. L.